

**Compte-Rendu Assemblée Générale**  
**La Cagette de Genas**  
**07/06/2022**

19 adhérents présents

8 pouvoirs

Producteurs présents :

- Florent MICHEL (les jardins de l'Isle)
- Manu COULLET (les biquettes de Valaises)
- Mr FERRIZ (la basse cour bio)
- Alexandre (GAEC Jacquet des Presles)

Excusés :

- Boun Ny LIM KOUN (L'Ail des ours)
- Alexandre TEYSSIER (GAEC de Pérusel)

**20h : ouverture de l'assemblée générale ordinaire**

**ORDRE DU JOUR :**

- Bilan moral
- Bilan financier
- Intervention des producteurs
- Renouvellement du conseil d'administration
- Paniers solidaires
- Questions diverses

**BILAN MORAL :**

Le nombre d'adhérents est stable (80). Il n'y a par contre plus de personnes sur la liste d'attente. Depuis la pandémie due au Covid, les nouvelles demandes d'adhésion sont effectivement en baisse. Pour donner de la visibilité à l'AMAP, nous avons entrepris plusieurs actions :

- Recherche de nouveaux adhérents par l'intermédiaire des adhérents actuels ce qui a permis l'arrivée de quelques adhérents.
- L'AMAP devait participer à la journée de l'environnement le 02/04/2021 mais celle-ci a été annulée en raison du mauvais temps. Nous devons proposer plusieurs jeux sur le thème de l'alimentation et de la biodiversité. Nous renouvellerons notre présence en 2023 et la participation des adhérents lors de cette journée sera la bienvenue.
- Des flyers ont été distribués à l'école Nelson Mandela. Selon le résultat nous envisagerons d'en distribuer dans les autres écoles.
- Une demande a été faite à la mairie de Genas pour que l'AMAP puisse être présentée dans le prochain magazine Genas Mag.
- L'AMAP participera au Forum des associations le 03/09/2022. Nous souhaiterions que des adhérents soient aussi présents pour présenter l'AMAP.

Si de nouveaux adhérents venaient à se présenter, nous les accueillerons sur les contrats en maque de consommateurs jusqu'à retour à la normale.

Pot de l'amitié du mardi 10/05. Les retours ont été positifs et nous essaierons de renouveler ce moment de convivialité plusieurs fois au cours de l'année.

Clément BICHAUT rappelle l'existence du site internet qu'il met à jour le plus régulièrement possible. Une question est posée concernant le maintien des dates joker en cas d'adhésion en cours de saison. Jusqu'à maintenant les adhésions se faisaient au plus tard dans le mois suivant le début de saison. Les 2 dates joker étaient donc maintenues. Si l'adhésion se fait plus tardivement les dates joker pourront être supprimées (en fonction de la date d'adhésion et de l'avis des producteurs).

Vote du bilan moral :

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan moral approuvé à l'unanimité

#### **BILAN FINANCIER :**

Depuis 2021 les cotisations annuelles sont versées pour l'année civile et non plus de début mai à fin avril.

#### **BILAN TRÉSORERIE 01/07/2021 au 31/12/2021**

**TRÉSORERIE AU 30/06/2021: + 2400.32€**

CHARGES	2021-2022	PRODUITS	2021-2022
<i>Aucune charge</i>	0 €	<i>Aucun Produit</i>	0 €
<b>Total Charges</b>	<b>0 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>0 €</b>		

**TRÉSORERIE AU 01/01/2022: + 2400.32€**

#### **BILAN PRÉVISIONNEL 2022**

CHARGES	2022	PRODUITS	2022
Cotisation Amap Aura 2022: 81 X 15€	1215,00 €	Cotisation adhérents 2022 Adh hiver : 81 x 15€ adh printemps : 5 x 15€	1290,00 €
Achats Divers (Jeux journée environnement 23,80€, ...)	30 €		
Apéritif Accueil Mai 2022 : (Quiches 33€, Cerdon 24€, Pizzas, Bouchons Chèvre, Jus de fruits)	100 €		
Location Lieu de Distribution	110 €	Subvention Mairie Indirecte	110 €
<b>Total Charges</b>	<b>1455,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>1400,00 €</b>

Résultat	-55,00 €
----------	----------

## TRÉSORERIE AU 31/12/2022: + 2345.32€

Vote du bilan financier :

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan moral approuvé à l'unanimité

### CONTRATS PONCTUELS :

Miel : une nouvelle distribution aura lieu le 21/06/2022. La récolte de cette année a été bonne contrairement à l'année dernière.

Cerdon : une distribution a eu lieu en novembre 2021 et une nouvelle est prévue le 14/06. 15 contrats ont été souscrits.

Une visite de l'exploitation a eu lieu mais nous n'avons pas eu de retour des amapiens.

Poissons : 2 distributions ont eu lieu en juin 2021 et mars 2022 avec environ 20 commandes.

Un passage à 3 distributions par an est en réflexion.

Châtaignes : une distribution a eu lieu en décembre 2021. Celles de mars et juin 2022 ont été annulées car trop peu de commandes pour que la productrice se déplace jusqu'à Lyon.

2 adhérents n'ont pas apprécié les produits.

Un sondage sera envoyé aux adhérents pour savoir pourquoi ils ne sont pas intéressés par ce contrat.

Agneaux et plantes aromatiques : il y a eu moins de commandes que la dernière fois. La qualité de la viande est appréciée mais les quantités sont trop importantes. Voir si le producteur pourrait proposer une quantité moins importante par panier.

Noix : 2 distributions en décembre 2021 et en février 2022. Très peu de commandes à la 2<sup>ème</sup> distribution qui était trop rapprochée de la 1<sup>ère</sup>. Pour l'année prochaine voir si les distributions peuvent être plus espacées dans le temps (décembre et Avril/Mai) ou maintien d'une seule distribution en décembre.

### CONTRATS SAISONNIERS :

Viande : Avec l'augmentation des matières premières Alexandre envisage de restreindre son cheptel pour pouvoir le nourrir avec sa propre production de céréales. Le prix des colis va par conséquent augmenter.

Pain : un atelier boulangerie devrait être organisé pendant cette saison.

Œufs/volailles : L'année 2021 a été catastrophique au niveau des ventes contrairement à 2020 où les ventes avaient explosé pendant le confinement. La chute des ventes a été brutale et importante à la fin du confinement car il semble que les citoyens ont changé leur mode de consommation.

L'année 2022 s'annonce plutôt mauvaise au niveau des ventes.

Les normes concernant la biodiversité ayant changé, les FERRIZ avaient entrepris de gros travaux il y a 3 ans qu'ils viennent de terminer.

La vente en AMAP leur permet d'avoir une visibilité sur leur production.

De nouvelles règles d'hygiène ont été mises en place concernant le risque de contamination de l'environnement à la salmonelle. Si une trace de salmonelle est trouvée tout l'élevage est abattu. Les éleveurs ne sont pas indemnisés et cela pourra à terme remettre en cause la survie des élevages Bio. Les FERRIZ tentent aujourd'hui avec d'autres partenaires d'obtenir la mise en place de règles moins strictes pour les élevages en plein air notamment en ce qui concerne l'abattage des volailles. Une question est posée quant à la possibilité pour les adhérents d'intervenir pour soutenir la démarche. Mr FERRIZ nous informera si des pétitions sont mises en place pour l'obtention de règles spécifiques à la production bio.

Projet PPILOW : Les FERRIZ et d'autres éleveurs ont dénoncé le fait que 50 millions de poussins étaient broyés pour faire de la farine animale. Le projet PPILOW a été mis en place au niveau européen. Certains adhérents ont participé à ce projet en achetant les poulets à 10 € et en répondant à un questionnaire. Pour plus d'information vous pouvez consulter le site du projet PPILOW.

Un œuf doit faire 53 g pour être commercialisé. C'est pour cette raison que parfois le nombre d'œufs est doublé lors des distributions, ceux-ci ayant un poids inférieur à 53 g.

Mr FERRIZ explique que les jaunes d'œufs étaient un peu plus clairs ces derniers temps ce qui n'altère en rien leur goût et leur qualité. Cela s'explique par le fait que leur nourriture a été dosée différemment par leur fournisseur.

Certains adhérents ont pu être surpris d'avoir de gros poulets. Les poulets sont élevés pendant 4 à 5 mois avant d'être vendus. Comme les ventes ont diminué, les poulets ont continué à grossir. L'avantage est que plus les poulets sont âgés plus ils ont du goût. Par contre les adhérents doivent donc s'attendre à avoir des régularisations de prix (en fonction du poids > 2kg) plus importantes en fin de contrats.

Une visite de la ferme sera proposée prochainement.

Fromage de chèvre : le nombre de contrats est stable mais le prix moyen des paniers a augmenté. L'AMAP de Genas est la plus grosse AMAP livrée par Nelly et Manu.

La fête du lait bio aura lieu le 12/06.

La ferme les biquettes des Valaises organise un marché local 1 fois par mois.

Fruits : Alexandre est le nouvel associé des Jacquet après avoir été salarié pendant 3 ans.

L'année 2021 a été marquée par les fortes gelées et l'absence de fruits. Les gelées du mois d'avril 2022 n'auront pas d'incidence majeure sur la production qui s'annonce plutôt bonne.

Légumes : Une vague de chaleur au printemps a avancé la production des légumes d'été.

Florent a un apprenti jusqu'en octobre 2022.

Il est en train de construire une nouvelle serre. Proposition de l'aider pendant un atelier participatif mais la construction est trop technique pour cela. Elle devrait être finie à l'automne 2022.

Une visite de l'exploitation a eu lieu à l'automne 2021 avec un atelier triage d'oignons. Une nouvelle visite sera proposée en septembre.

Florent cultive actuellement une parcelle qui appartient à la mairie de Condrieu et que celle-ci met en vente. Il a investi du temps et de l'argent pour la rendre cultivable et souhaite la garder mais n'a pas les moyens financiers pour l'acheter à ce jour. Le prix de vente est de 6000 euros pour une parcelle de 3200 m<sup>2</sup>. A cela, doivent s'ajouter des frais de 3000 € pour la création d'une irrigation car la parcelle n'a pour le moment pas accès à l'eau.

Florent s'est porté acquéreur de la parcelle auprès de la SAFER qui décidera en commission en juillet à qui sera attribuée la vente. A priori Florent est prioritaire.

La vente serait ensuite réalisée sur la fin d'année 2022.

Florent a sollicité l'AMAP de Genas (70 adhérents) et celle de Condrieu (50 adhérents) pour l'aider à réaliser ce projet.

2 possibilités d'aide : soit sous la forme de dons (crowdfunding) soit sous la forme d'un prêt solidaire remboursable auprès des adhérents. L'AMAP ne peut elle-même proposer un prêt à Florent (les activités de crédit sont strictement encadrées depuis la loi bancaire de 1984).

Le prêt pourrait prendre 2 formes :

- signature d'une reconnaissance de dettes chez le notaire. Le bureau de l'AMAP se renseignera par rapport au montant des frais de notaire.
- création d'une association porteuse de projets solidaires qui pourrait faire un prêt à Florent. Les membres du bureau de l'AMAP de Genas ne pourraient pas faire partie du bureau de la nouvelle association « Cagnotte Solidaire » et il faudra donc que des adhérents soient porteurs du projet. L'AMAP en lien avec le réseau AMAP AURA pourra apporter son aide pour la création de l'association.

Un sondage sera proposé aux adhérents pour connaître leurs souhaits sur leur participation éventuelle au financement du projet de Florent.

#### Agrumes :

L'adhérent en charge du contrat a quitté l'AMAP. Il faut donc qu'un ou plusieurs adhérents acceptent de gérer le contrat pour que celui-ci puisse être pérennisé.

Pour rappel : les agrumes viennent de Corse et sont livrées par palette de 800 kg. L'AMAP de Genas s'est associée à 4 autres AMAP de l'Est lyonnais. 170 kg étaient réservés à l'AMAP de Genas lors de la dernière saison. Les agrumes doivent être récupérées à Villeurbanne chez un adhérent d'une autre AMAP.

Une adhérente se propose de gérer le contrat (Mme Giron) mais ne pourra pas forcément aller chercher les agrumes à Villeurbanne. L'aide d'autres adhérents sera donc sollicitée pour le faire.

#### **PANIERES SOLIDAIRES :**

L'AMAP a été sollicité par une famille genassienne qui accueille une famille de réfugiés ukrainiens.

Un sondage anonyme a été proposé aux adhérents pour savoir s'ils seraient prêts à participer au financement de paniers pour cette famille. Nous avons reçu 40 réponses positives pour un montant de 1145 € environ.

Un nouveau sondage sera adressé aux adhérents : il sera cette fois nominatif pour connaître le montant définitif de chaque don. A ce jour, l'AMAP n'a pas le droit de récolter des dons et de faire un chèque global à chaque producteur ; l'AMAP n'est pas une association d'intérêt général.

Chaque adhérent sera donc informé du bénéficiaire pour l'ordre du chèque, les chèques étant encaissés directement par les producteurs.

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Tous les membres du bureau se représentent. Aucun nouvel adhérent ne souhaite faire partie du bureau.

Renouvellement du bureau voté à l'unanimité

Président : Cédric PRIEUR

Trésorière : Violaine REVERBEL

Secrétaire : Dominique HARBONNIER

Membres : Clément BICHAUT et Pascal GLASSON

**Fin de l'assemblée générale à 22h**